

LES VIOLENCES CONJUGALES

1

Avec Géraldine COFFE & Alison DEMANGEON, psychologues

Les violences conjugales sont des violences perpétrées au sein du couple. Ces violences peuvent prendre des formes multiples : physiques, sexuelles, économiques et/ou psychologiques. Ainsi, une absence de blessure physique ne signifie pas une absence de violence. Nous définissons ici les différentes formes de violences.



Violence physique

Toute atteinte à l'intégrité corporelle d'autrui, peu importe la raison énoncée par l'auteur.
Exemples : coup, blessure, gifle, action de pousser, secouer, etc.

Violence sexuelle

Tout acte d'ordre sexuel, non consenti par autrui.
Exemples : agression sexuelle, viol, voyeurisme, harcèlement sexuel, action de forcer à regarder du contenu pornographique, etc.

Violence économique

Tout acte de contrôle des ressources économiques d'autrui.
Exemples : privation d'argent, gestion exclusive de l'argent, contrôle des dépenses, etc.

Violence psychologique

Toute atteinte à l'intégrité psychique d'autrui.
Exemples : agression verbale, intimidation, isolation, humiliation, dévalorisation, contrôle, chantage, manipulation, minimisation, blâme, contrôle du contenu du téléphone, etc.

Si vous êtes victime

Vous êtes ou pensez être victime de violences conjugales ? Sachez tout d'abord qu'on vous croit. Les violences conjugales sont condamnables. Des associations existent et peuvent vous aider. Vous pouvez par exemple vous rapprocher du planning familial le plus proche de chez vous ou vous rendre sur ce compte instagram :

Pour aller plus loin : le compte instagram @faitsminisme

